

**RONSTAR TX**Version 2 / F
102000017481/8
Date de révision: 12.07.2007
Date d'impression: 12.07.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial RONSTAR TX
Code du produit (UVP) 05923905
Utilisation Herbicide
Société Bayer Environmental Science
16, rue Jean-Marie Leclair
69009 Lyon
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Téléfax +33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Granulé (GR)
Oxadiazon/Carbétamide 2:1,5 %

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Oxadiazon	19666-30-9 243-215-7	N	R50/53	2,00
Carbétamide	16118-49-3 240-286-6			1,50
Nonyl phénoxy (polyéthylèneoxy)éthanol 10 OE	68412-54-4	Xn, N	R22, R41, R51/53	> 0,10 - < 2,50
Diacétone-alcool	123-42-2 204-626-7	Xi	R36	> 1,00 - < 20,00

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS



RONSTAR TX

Version 2 / F
102000001748

2/8

Date de révision: 12.07.2007
Date d'impression: 12.07.2007

Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion

Appeler un médecin. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Garder la personne au calme.

Avis aux médecins

Symptômes

Local: Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Symptômes

Systémique: Aucun symptôme connu à ce jour.

Traitement

Traitement local :
Traitement initial : symptomatique.

Traitement

Traitement systémique :
Traitement initial : symptomatique.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau.
Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL



RONSTAR TX

Version 2 / F
102000001748

3/8

Date de révision: 12.07.2007
Date d'impression: 12.07.2007

Précautions individuelles

- Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
- Eviter toute formation de poussière.
- Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

- Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires

- Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
- Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
- Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.
- Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

- Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
- Éviter la formation de poussière.
- Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

- Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

- Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Éviter une exposition directe au soleil.
- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

- Conserver dans le conteneur original.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Diacétone-alcool	123-42-2	240 mg/m ³ / 50 ppm (VME)	06 2006	INRS (FR)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se



RONSTAR TX

Version 2 / F
102000001748

4/8

Date de révision: 12.07.2007
Date d'impression: 12.07.2007

référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme granuleux
Couleur bleu

Données de sécurité

Densité env. 0,67 g/cm³
Hydrosolubilité miscible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**RONSTAR TX**Version 2 / F
102000001748

5/8

Date de révision: 12.07.2007
Date d'impression: 12.07.2007

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau. (lapin)

Irritation des yeux Irritant pour les yeux. (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)

Information supplémentaire

Les données ci-dessus ont été calculées selon les modalités fixées par la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Bioaccumulation Crapet arlequin
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.111
La valeur fournie concerne la matière active technique oxadiazon.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique oxadiazon.

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 354 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique carbetamide.

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) > 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique oxadiazon.

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 36,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique carbetamide.

Toxicité pour les algues CE50 (Selenastrum capricornutum) 0,0082 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
La valeur fournie concerne la matière active technique oxadiazon.

**RONSTAR TX**Version 2 / F
102000001748

6/8

Date de révision: 12.07.2007
Date d'impression: 12.07.2007

Toxicité pour les algues CE50 (Algues) 200 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique oxadiazon.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (OXADIAZON MELANGE)

IMDG

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (OXADIAZON MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (OXADIAZON MIXTURE)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.



RONSTAR TX

Version 2 / F
10200001748

7/8
Date de révision: 12.07.2007
Date d'impression: 12.07.2007

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Oxadiazon
- Carbétamide

Symbole(s)

Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R36 Irritant pour les yeux.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Classification:

Sans classement

Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

|| Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement
(très toxiques pour les organismes aquatiques)

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



RONSTAR TX

Version 2 / F
102000001748

8/8

Date de révision: 12.07.2007
Date d'impression: 12.07.2007

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.